

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 1^{er} décembre 2022, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 12 Décembre 2022 à 18 h 30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 – GRANCHAMP Brigitte	15 –	22 – MARANDET Yannick
2 - PAVILLET Yves	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 –	17 – ROCHER Lakshmi	24 -
4 – BUISSON André	11 – BRUNET Didier	18 –	25 - FETTAH Mohamed
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 –	26 – Alexia CEFALU
6 - FAUCONET David	13 –	20 – HAND Fabrice	
7 – PIAGET Chantal	14 –	21 – BRUAND Thierry	

Excusés : Philippe GOLEC (pouvoir à Thierry CORTADE), Franck PITTNER (pouvoir à Yves PAVILLET) ; Stéphanie DURET (pouvoir à Chantal PIAGET) ; Michelle FAVRE (pouvoir à Anne CONAND) ; Lucie TEXEIRA (pouvoir à Emilie VITTON-MEA) ; Vincent CHEVROT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mohamed FETTAH

N° 12-12-2022/63

APPROBATION DE LA SUBVENTION A VERSER AU BUDGET ANNEXE DE L'ESPACE FRANCOIS MITTERRAND POUR L'EXERCICE 2022

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Par délibération du 26 mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé le principe de versement d'une subvention annuelle à l'Espace François Mitterrand, pour les exercices 2017 à 2022, compte tenu du rôle essentiel de cet équipement dans la politique culturelle menée par la municipalité.

Ne pas verser de subvention ne permettrait pas de proposer des tarifs accessibles à tous pour la programmation des spectacles, compte-tenu notamment des dotations d'amortissements très importantes sur cet équipement.

Par délibération du 16 décembre 2019, le Conseil Municipal a arrêté la méthode de calcul suivante pour déterminer chaque année le montant de la subvention comme suit :

Prise en compte de la dotation aux amortissements de l'année concernée + 35% des autres dépenses d'exploitation prises en charge au dernier jour ouvrable précédant le Conseil Municipal approuvant la subvention.

La détermination du montant des mandats pris en charge s'effectue sur la base d'un état des crédits consommés fournis par la Trésorerie de Montmélian.

Ce mode de calcul actuel limite la subvention mathématiquement sans tenir compte du niveau de recettes encaissé.

Or, la crise sanitaire cumulée au contexte économique incertain ont un impact fort sur la fréquentation qui reste basse et ce budget annexe va terminer en déficit. Ce déficit sera difficile à combler sans aide exceptionnelle de la Ville.

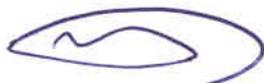
Pour le résorber progressivement, le Maire propose de verser une subvention équivalente au montant des crédits ouverts, soit 230 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ARRETE** à 230 000 euros le montant pour l'exercice 2022 de la subvention à verser au budget annexe de l'Espace François Mitterrand, compte tenu de la situation exceptionnelle et de la faiblesse de la fréquentation depuis la crise sanitaire.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance



Mohamed FETTAH



Le Maire



Béatrice SANTAIS

13202 ESPACE CULTUREL F MITTER MONTM

Etat de consommation et de réalisation des crédits

arrêtée à la date du 09/12/2022

Récapitulatif par chapitre :

Chapitre	Libellé	Total des prévisions	Exécution			Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
			Service	Emissions	Annulations		
DEPENSES							
Opérations réelles							
011	Charges à caractère	260 950,00		219 486,11	22 985,40	64 449,29	75,30
Opérations réelles							
012	Charges de personnel	62 000,00		128,60		61 871,40	0,21
Opérations réelles							
022	Dépenses imprévues d	10 817,00				10 817,00	0,00
Opérations réelles							
Opérations réelles							
65	Autres charges de ge	6 500,00		4 739,76		1 760,24	72,92
Opérations réelles							
67	Charges exceptionnel	2 500,00		1 936,87		563,13	77,47
TOTAL REEL DEPENSE FONCTIONNEMENT		342 767,00		226 291,34	22 985,40	139 461,06	59,31
Opérations d'ordre							
042	Opération n° 042	140 100,00		139 154,48		945,52	99,33
TOTAL ORDRE DEPENSE FONCTIONNEMENT		140 100,00		139 154,48		945,52	99,33